

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 2 décembre 2013, ajournée au 16 décembre 2013 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 18 h 30, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est absente :
Françoise Cormier

Sont également présents Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree et Sébastien Beauséjour, comptable municipal.

499-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur le Maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

R 500-2013

EMBAUCHE D'UN OFFICIER MUNICIPAL À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE la municipalité veut mettre en place un poste d'officier municipal à temps partiel ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de madame Marie-Ève Bégin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE l'embauche soit conditionnelle à l'obtention d'un rapport de vérification des antécédents judiciaires qui confirmera l'absence d'antécédents et la confirmation de la fin de la recherche;

QUE madame Marie-Ève Bégin occupera la fonction d'officier municipal à temps partiel non syndiqué à partir du 20 janvier 2014, aux conditions suivantes :

QUE le salaire horaire soit fixé à 15,50 \$/heure pour une semaine de plus ou moins 16 heures par semaine durant 42 semaines et d'environ 25 à 30 heures en période estivale durant 10 semaines à définir avec le directeur général;

QUE les conditions d'embauche soient celles prescrites par les normes du travail.

ADOPTÉ

R 501-2013

EMBAUCHE DE SALARIÉS TEMPS PARTIEL

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers :

QUE l'embauche des candidats soit conditionnelle à l'obtention d'un rapport de vérification des antécédents judiciaires qui confirmera l'absence d'antécédents et la confirmation de la fin de la recherche;

D'autoriser suite à la vérification, l'embauche des personnes ci-dessous nommées au titre de salariés temps partiel, comme prévu à la convention collective :

- Félix Trudeau
- Sébastien Gagné
- Guy Desmarais
- Sébastien Rainville
- Martin Payette

ADOPTÉ

R 502-2013

SOUSSIONS POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA 13^E RUE

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives l'étude géotechnique concernant les travaux sur la 13^e Rue à savoir :

Nom des soumissionnaires	PRIX (avec taxes)
LVM	15 176,70 \$
Services EXP	9 588,92 \$
Solmatech inc.	10 175,29 \$

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de *Les services exp. inc.* au prix de 9 588,92 \$ taxes incluses, laquelle soumission est la plus basse conforme.

ADOPTÉ

R 503-2013

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 12 décembre 2013, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 39 979,14 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 3 et lot 4 du 12 décembre 2013, d'une somme de 95 881,92 \$ \$, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 504-2013

AFFECTATION AU POSTE « MONTANT À POURVOIR DANS LE FUTUR »

ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la municipalité de Crabtree pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013 sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste Montant à pourvoir dans le futur nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉ

R 505-2013

VERSEMENTS ADDITIONNELS AU RÉGIME DE RETRAITE SIMPLIFIÉ

ATTENDU QUE le conseil adoptait le 2 décembre la politique salariale ;

ATTENDU QUE la politique salariale prévoyait le versement d'un montant de 2 000 \$ en salaire ou au fonds de retraite du directeur général et du directeur des services techniques;

ATTENDU QUE les deux directeurs ont demandé à ce qu'il soit versé le montant dans la partie non immobilisée de leur régime de retraite simplifié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

QU'une somme de 2 000 \$ soit versée pour Pierre Rondeau et Christian Gravel dans la partie non immobilisée de leurs régimes de retraite.

ADOPTÉ

R 506-2013

DÉFI 12 HEURES VAL ST-CÔME

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le paiement de l'inscription d'une équipe de 8 skieurs afin de participer au Défi 12 heures Val St-Côme au profit de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière qui aura lieu le samedi 15 mars 2014, au coût de 500 \$, à condition d'obtenir le nombre d'équipiers nécessaire à la formation d'une équipe.

ADOPTÉ

R 507-2013

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE - 2014

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une contribution financière de 150 \$ au Centre de prévention du suicide de Lanaudière pour l'année 2014.

ADOPTÉ

R 508-2013

APPLICATION DU CRÉDIT D'HYDRO-QUÉBEC AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT DU RÈGLEMENT 2011-186

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 2011-186 décrétait des travaux et un emprunt de 196 275 \$ pour l'installation d'une alimentation électrique de 3 phases dans le mini-parc industriel;

ATTENDU QUE l'article 9 du règlement 2011-186 mentionne que le conseil affecte toute subvention gouvernementale qui pourrait lui être versée à l'égard de tout ou partie de travaux décrétés par le règlement à la réduction de l'emprunt décrété au règlement;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec accorde à municipalité de Crabtree un remboursement de 58 472,58 \$ suite au branchement de tous les usagers sur le réseau prévu pour 3 terrains industriels;

ATTENDU QUE le remboursement par Hydro-Québec n'est pas une subvention gouvernementale, mais qu'il réduit la dépense reliée à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le remboursement d'Hydro-Québec d'une somme de 58 472,58 \$ soit affecté au règlement 2011-186 décrétant des travaux de prolongement du réseau électrique à 3 phases et du réseau de Bell dans le cadre de l'aménagement d'un mini-parc industriel et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 196 276,05 \$.

ADOPTÉ

R 509-2013

AJOURNEMENT

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner la séance ordinaire à 19 h 30.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 15.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.